

maintenant !

- Extrait du registre des délibérations
Commission « Culture, citoyenneté et relations
internationales »

Conseil municipal du 21 octobre 2019
Séance du 1^{er} octobre 2019

32 Espace Matisse - modification des règlements intérieurs

Étaient présents les membres inscrits au tableau :

- Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

- Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, M. LEMAIRE, Mmes GUENDOUZE, CARLIER, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI, Mme MOUSSATEN, M. DEME.

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DUHIN, M. N'DIAYE, Mmes FAZAL, SAVAS, LEHNER, MM BOUKHACHBA, MONTES, ASSAMTI, BOULHAMANE, FREMINE, RIFI SAIDI, Mmes SOKOLONSKI, JAJAN, MM BOUADDI, SERTAIN, Mme DUCHATELLE, MM FACCHINI, LAMOUREUX, NATANSON.

Étaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

M. CABARET	Pouvoir à :	Mme CARLIER
M. ATAKAYA	Pouvoir à :	Mme FAZAL
M. MARTIN	Pouvoir à :	Mme FOURRIER-CESBRON
Mme BARBETTE	Pouvoir à :	M. BOUKHACHBA
M. AKABLI	Pouvoir à :	Mme CAPON
M. LELONG	Pouvoir à :	Mme LEHNER
Mme MAUPIN	Pouvoir à :	M. RIFI SAIDI
Mme M'BAYE-DIAO	Pouvoir à :	Mme JAJAN
Mme MEHADJI	Pouvoir à :	M. BOULHAMANE

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés :	0
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	39
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération : Mme FAZAL	1

- Rapport de présentation :

Madame Danièle CARLIER, maire-adjointe, expose :

Les règlements intérieurs de l'Espace Matisse sont nécessaires au bon fonctionnement de la structure et facilitent la gestion quotidienne de l'établissement. Le premier règlement s'adresse aux personnels du service, le deuxième aux usagers.

La dernière version de ces règlements intérieurs date de 2013. Il est donc nécessaire de les actualiser et de les mettre en adéquation avec le règlement intérieur de la Ville de Creil, récemment voté en conseil municipal. Les règlements s'appliqueront à l'ensemble du personnel de l'Espace Matisse et à ses usagers.

Il vous est demandé d'approuver les règlements intérieurs de l'Espace Matisse, ci-annexés.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-18, L2122-21, L2122-24, L2122-29,

Vu la délibération n°14 du conseil municipal en date du 4 février 2013,

Vu l'avis du comité technique paritaire en date du 12 juin 2019,

Vu l'avis de la commission « Culture, citoyenneté et relations internationales » en date du 1^{er} octobre 2019,

Vu les règlements ci-annexés,

Considérant la nécessité de mettre en cohérence le règlement intérieur de la Ville de Creil et celui du service Espace Matisse, les règlements intérieurs ci-annexés sont des règlements applicables pour l'ensemble du personnel de l'Espace Matisse et de ses usagers.

Considérant la dernière version du règlement intérieur datant de 2013 et la nécessité de les actualiser ainsi que de les rendre spécifiques aux différents usagers du service (agents, élèves, visiteurs, partenaires...)

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 37 Pour : 37 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article unique : d'approuver les règlements intérieurs de l'Espace Matisse.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis – 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens – dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application [telerecours citoyen](http://www.telerecours.fr) accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Date d'affichage : **22 OCT. 2019**

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :
Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 25/10/19

et publication ou notification le 25/10/19

affiché le 22/10/19

CREIL, le 25/10/2019

Maire de Creil
Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services Techniques

Jacques VILMONT